

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/06/2025 - 3092 - 2019 B 00549 - 852 009 026 - A2M

N° de Dossier : A2M

En Euro

PC7

AUDIT JURIDIQUE COMPTABILITE 991 rue de la valsiere 34790 GRABELS

SARL A2M

7 RUE HAUTE

41000 BLOIS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4100100		00	ST	
N° Siret	85200902600018			



Désignation de l'entreprise		SARL A2M		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		7 RUE HAUTE		41000 BLOIS		
SIRET		8 5 2 0 0 9 0 2 6 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	23 503	030	12 920	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	23 503	048	12 920	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	683	052	683
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068		070	
			072		074	
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	961	086	961
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	1 644	098	1 644
		Total général (I + II)	110	25 147	112	12 920
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	-43 613			
	Résultat de l'exercice	136	4 035			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142	-38 578		
	Provisions pour risques et charges	154				
	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 123			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 33 804)	172	45 682			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	50 806			
Total général (I + II + III)		180	12 227			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A2M

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	209	210	
Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217	214 218	124 677
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
Production immobilisée*		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	-1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	124 676

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	
Variation de stocks (marchandises)*		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	44 218
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	33 145
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)	243	244	143
Rémunérations du personnel*		250	28 787
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	938
Dotations aux amortissements*		254	7 686
Dotations aux provisions		256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259 260	262	84
Total des charges d'exploitation (II)		264	115 002

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280		270	9 675
Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }	347 348	300	5 640
Impôt sur les bénéfices* (VII)		306	

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	4 035	314	
---------------------------	--	-----	-------	-----	--

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles*		322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	740
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989		
ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344		
ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
BUD (44 sexdecies) 992			
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641	
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits antérieurs reportables : * 43 207	dont imputés sur le résultat :		360 4 775

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

		370	0	372	
--	--	-----	---	-----	--

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A2M								Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	9 250	444		446	9 250				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	5 500	452		454		456	5 500				
	Matériel de transport	460	3 800	462		464		466	3 800				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 953	472		474		476	4 953				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	14 253	492	9 250	494		496	23 503				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 085	534		536	1 085				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 030	542	2 750	544		546	5 780				
	Matériel de transport	550	458	552	1 900	554		556	2 358				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 746	562	1 951	564		566	3 697				
TOTAL		570	5 234	572	7 685	574		576	12 919				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL		596			585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2M

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	43 207
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	4 775
Déficits reportables		984	38 432
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	38 432

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	12 097
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	5 538
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A2M		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 5 2 0 0 9 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A2M

ADRESSE (voie)

7 RUE HAUTE

CODE POSTAL

41000

VILLE

BLOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

BOUHAFI

Prénom(s)

AMINE

Nom marital

BOUHAFI

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance : Date

06/03/1989

N° Département

99

Commune

ZARZIS

Pays

Tunisie

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DE LA POISSONNIERE

Code Postal

41350

Commune

SAINT-GERVAIS-LA-FORET

Pays

France

Titre (2)

MR

Nom patronymique

BOUHAFI

Prénom(s)

SAMI

Nom marital

BOUHAFI

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance : Date

23/02/1986

N° Département

99

Commune

ZARZIS

Pays

Tunisie

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES MINIMES

Code Postal

41000

Commune

BLOIS

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 5 2 0 0 9 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2M

ADRESSE (voie) 7 RUE HAUTE

CODE POSTAL 41000

VILLE BLOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL A2M

Numéro de siret 85200902600018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise SARL A2M

Numéro de siret 85200902600018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

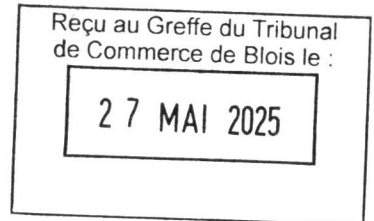
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

20251
3092

A2M

SARL au capital de 1000 euros
Adresse 7 RUE HAUTE (41000) BLOIS
RCS de BLOIS N° 852 009 026



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date
du trente juin deux mille vingt et trois

Le 30 Juin 2023 » à 10h00,

Les membres de la société A2M au capital de 1000 euros, se sont réunis en assemblée générale à BLOIS (41000) 7 Rue Haute sur convocation de chaque associé par courrier électronique_

L'assemblée est présidée par Monsieur Amine BOUHAFIA en sa qualité de gérant associé de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "*Président de l'Assemblée*")

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- le rapport de la gérance ;
- un exemplaire des statuts ;
- une copie des mails adressés aux associés.

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site Internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus de la gérance ;
- Affectation du résultat.

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décident de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à QUATRE

MILLE TRENTE CINQ EUROS (4 035€) en **compte Report à nouveau**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes

à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Signature du Président de l'Assemblée

Monsieur Amine BOUHAFIA

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, written over a horizontal line.